



Déclaration de la Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT

La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie **réprouve avec la plus grande vigueur la procédure de licenciement engagée à l'encontre de notre camarade Nicolas H.**, militant CGT chez ORANO DS. Elle lui exprime toute sa solidarité et celle des syndicats de la métallurgie.

En fin d'année 2023, une alerte pour harcèlement sexuel a été déposée par une élue au CSE, à l'encontre de M. Nicolas H, sur des faits supposés qui auraient eu lieu en septembre et octobre 2022. Or, notre camarade Nicolas a été en mesure de démontrer formellement, par des éléments de preuve incontestables, qu'il n'était pas présent aux lieux et dates mentionnés. Confrontés à ces preuves, les plaignants ont modifié leurs déclarations, déplaçant arbitrairement les faits de 2022 à 2021, puis de septembre 2021 à mai 2021. Ces changements successifs, manifestement dictés par l'objectif de maintenir à tout prix une accusation infondée, jettent une lumière très sérieuse sur la manipulation de la procédure initiale. Cette instabilité des témoignages, ainsi que le silence répété de la direction lors des CSE sur les demandes de précisions, montrent une volonté de nuire plutôt que d'établir la vérité.

L'Inspection du Travail a formellement refusé le licenciement, estimant que les faits reprochés étaient insuffisamment établis, et que les droits du salarié n'avaient pas été respectés. Une seconde procédure a été lancée par les mêmes protagonistes. Elle a de nouveau été rejetée par l'Inspection du Travail.

En 2025, la DRH ORANO DS a sollicité une autorisation de licenciement auprès du ministère du Travail. **À l'issue de plusieurs enquêtes, le ministère a, une fois encore, refusé d'autoriser le licenciement.** Ce harcèlement administratif, reconduit malgré les décisions des autorités compétentes, constitue une tentative claire de contournement du droit pour parvenir à une éviction syndicale ciblée. Dernièrement, avec l'aide des 4 autres organisations syndicales, la direction a destitué notre camarade du poste de secrétaire de CSE.

La FTM-CGT exige l'annulation complète de la procédure de licenciement ! C'est la seule voie raisonnable et juste pour renouer avec le dialogue social !

La FTM-CGT restera vigilante sur les suites qui seront données et sera solidaire de notre camarade Nicolas pour que justice soit faite.